

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, selon les exigences de l'Article 145.6 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 14 novembre 2023 à 18h30 au 267, rue Notre-Dame, à Note-Dame-de-la-Paix, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivantes:

- Adresse de l'immeuble : 1175, rang Ste-Madeleine – Lot 5 533 075

La demande de dérogation vise à permettre à la propriétaire de jouir des potentialités offertes par son droit acquis de 5000 m² de superficie en subdivisant ce lot en partie égale de 2500 m².

Selon l'article 18, al. 1 du règlement de lotissement # 1016, les lots non riverains et non desservis par l'aqueduc doit avoir une superficie de 2 7686 m² et un frontage de 45 mètres. La superficie des terrains sera dérogoire de 286 m². De plus, le frontage d'un des lots sera de 3.03 mètres, mais sera compensé par une largeur de 45 mètres plus loin, ce qui garantit une largeur suffisante.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Cathy Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Note-Dame-de-la-Paix

267, rue Notre-Dame

ou

dg@ndlapaix.ca

Notre-Dame-de-la-Paix, Québec

J0V 1P0

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 30^e jour d'octobre deux-mille-vingt-trois.



Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière